



PROTOCOLE DE SORTIE DE CONFINEMENT

En vue de la reprise du tennis dans le cadre du dé-confinement, la raquette Roquefortoise a réalisé ce « Protocole de sortie de confinement » basé sur celui de la FFT dans lequel est présentée une série de mesures permettant de lutter contre la propagation du COVID-19. Ce protocole est destiné à tous les pratiquants dans le club afin de les accompagner lors de la reprise de leur discipline dans des conditions optimales de sécurité. Ce protocole est établi en l'état actuel de nos connaissances sanitaires et des décisions gouvernementales annoncées le 28 avril 2020 par le Premier Ministre. Il est valable pour la première période de dé-confinement, du 11 mai au 2 juin 2020. Il sera régulièrement réévalué et si nécessaire réadapté en fonction de l'évolution de la situation, toujours dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble de nos publics. Les dirigeants et pratiquants devront demeurer attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales qui, en cas de contradiction avec le protocole, doivent primer. Ce protocole pourra également faire l'objet d'ajustements territoriaux, proportionnés et définis en accord avec les autorités locales compétentes. À ce stade, ce protocole concerne uniquement la reprise du tennis pour la Raquette Roquefortoise.



1/ RYTHME DE REPRISE DE LA PRATIQUE DU TENNIS

Le dé-confinement devrait se dérouler en plusieurs phases selon un principe de progressivité. La phase 1 débutera le 11 mai et se terminera le 2 juin. Les phases suivantes seront précisées ultérieurement en application des prochaines annonces gouvernementales. Dans un premier temps (phase 1), la pratique autorisée du tennis sera exclusivement sur les 5 terrains en extérieur, totalement découverts, pour un jeu à l'air libre et sur le mur d'entraînement. Elle sera possible exclusivement en simple, dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation sociale de 2 mètres au minimum. Les parties en double ne sont donc pas possibles en phase 1.

Du 11 mai au 2 juin (phase 1), dès lors que les installations ont été préparées en amont selon les recommandations prévues et que leur ouverture n'a pas été interdite par les autorités publiques locales, la reprise de la pratique concernera exclusivement :

- Tous les joueuses et les joueurs (enfants et adultes) pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir ».
- Les cours individuels au sein des clubs FFT.
- Le jeu individuel au mur ou avec une machine lance-balles.



2/ MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ

Afin de sécuriser la pratique « libre » du tennis mais également les cours individuels (en phase 1) à la Raquette Roquefortoise, une série de mesures respectant les règles sanitaires est instaurée.

Conditions juridiques de reprise de l'activité :

- Le bureau de la Raquette Roquefortoise a mandaté son Président afin de procéder dans le respect des consignes gouvernementales et fédérales à la réouverture de la Raquette Roquefortoise.
- Le bureau s'engage à mettre en place les mesures gouvernementales ainsi que le protocole de la FFT.
- Une information sur les gestes barrières sera clairement accessible à tous les pratiquants (cf. le kit « reprise du tennis » mis à la disposition des clubs sur le site fft.fr).
 - Il sera envoyé par mail à chaque membre
 - affichage dans le club.

- Chaque adhérent qui souhaite reprendre la pratique du tennis dans le club devra signer un formulaire qui lui sera envoyé par mail. Il devra le faire parvenir au club par mail à l'adresse : raquet.roquefortoise@free.fr

- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.

Recommandation organisationnelle de reprise de l'activité :

- Les membres du bureau ont nommé des référents COVID-19 qui seront le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement.
 - Maxime Habert : 06 03 25 18 10
 - Arnault Fontebriade: 06 20 51 06 65

Conditions sanitaires de reprise de l'activité :

- En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes devra être respectée et le port du masque recommandé par toute personne présente dans le club en dehors des joueurs pratiquant sur les courts.
- Des fiches pratiques sanitaires seront affichées dans le club et à l'entrée des courts (gestes barrières et hygiène des mains).
- Le nettoyage complet des espaces accessibles du club sera effectué la veille de l'ouverture
- Le club house sera fermé.



- La Raquette Roquefortoise mettra à disposition des joueuses et joueurs à l'entrée du club et sur chaque court : un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique pour leur permettre de nettoyer les bancs, les chaises et la bande du filet.
- La Raquette Roquefortoise demandera aux joueuses et joueurs d'apporter leur propre gel hydro-alcoolique afin de se laver les mains et d'assurer l'entretien de leur équipement (les pratiquants peuvent prévoir des gants s'ils le souhaitent pour protéger leurs mains des produits détergents-désinfectants).
- La Raquette Roquefortoise laissera les portes des terrains ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.
- La Raquette Roquefortoise équipera le personnel d'accueil de masques et de lunettes.
- Les gestes barrières et les recommandations générales aux joueuses et joueurs seront affichés partout dans le club.
- La pratique sera, dans un premier temps, limitée aux plages horaires suivantes : 9H – 15H. Ces dernières pourront être modifiée au cours des semaines.
- La réservation des courts s'effectue en ligne via la balle jaune uniquement, afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil et permettra ainsi un traçage ultérieur en cas de nécessité. Le formulaire de reprise d'activité doit avoir été transmis au club préalablement à la reprise d'activité tennistique par le joueur.
- Les arrivées/départs des réservations de courts et les horaires des cours se feront avec 5 min d'avance afin d'éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation sociale dans les zones communes où des "Zones d'attentes" seront matérialisées pour chaque joueur et chaque cour pendant la phase de changement d'horaire.
- La Raquette Roquefortoise instaurera un sens de circulation permettant de respecter la distanciation sociale.
- L'accès aux lieux de rangements de matériel pédagogique et technique sera fermé et interdit à toute personne étrangère non autorisée.
- Les club-houses, les lieux d'accueil, les vestiaires, les douches et les espaces de restauration seront fermés.
- Chaque joueuse ou joueur devra entrer sans accompagnateur. Ces derniers, le cas échéant, se contenteront de déposer le joueur devant le club et le récupéreront à la fin du créneau horaire (ils ne seront pas autorisés à regarder les séances).
- La pratique du jeu en double ne sera pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation).



3/ RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS

Afin que la pratique « loisir » du tennis à La Raquette Roquefortoise se déroule dans des conditions de sécurité sanitaire optimales, plusieurs consignes sont adressées à l'attention des joueuses et joueurs.

Avant d'entrer sur le court :

- Les joueuses et les joueurs devront respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les joueuses et les joueurs devront arriver en tenue de tennis (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et avec leur propre matériel (incluant des gants pour le nettoyage des bancs/chaises et du filet avant et après le jeu).
- Les joueuses et les joueurs devront respecter le balisage mis en place pour accéder à la zone d'attente avant l'entrée sur le court.
- Les joueuses et les joueurs devront se laver les mains après nettoyage du matériel.
- Pour éviter que les joueuses ou les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur sera demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

Sur le court :

- Les joueuses ou joueurs devront impérativement nettoyer le banc ou la chaise avant et après la partie avec un produit détergent-désinfectant et du papier jetable. Ils jetteront le papier dans la poubelle, se laveront les mains et commenceront la partie.
- Les règles habituelles de distanciation sociale minimum de 2 mètres devront être respectées.
- Lors des changements de côté, les joueuses ou les joueurs passeront de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- Les chaises ou les bancs seront séparés de 2 mètres ou seront disposés à chaque extrémité des poteaux du filet.
- Il sera demandé d'utiliser des balles marquées de couleurs différentes pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 à 6 balles par personne. Chaque joueuse ou joueur servira uniquement avec ses balles marquées. Une joueuse ou un joueur ne devra en aucun cas toucher une balle marquée de son partenaire avec ses mains.



- Les joueuses ou joueurs ne devront pas se toucher le visage avec la main pendant le jeu.
- Les joueuses ou joueurs devront déposer leur serviette exclusivement dans leur sac.
- Les joueuses ou les joueurs ne devront pas toucher le filet. S'il a été touché accidentellement, celui-ci devra être désinfecté après le jeu.
- La poignée de main à la fin de la partie ne sera pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette pourra la remplacer afin que les règles de distanciation habituelles soient respectées.
- En cas de pratique au mur : - 1 seul pratiquant à la fois. - Chaque joueuse ou joueur apportera ses propres balles marquées. - Chaque joueuse ou joueur devra se laver les mains après la séance au mur.

Après le jeu :

- Après le jeu :
- Les joueuses ou joueurs s'arrêteront 5 min avant la fin de la réservation, se muniront de gants pour nettoyer les chaises ou les bancs sur le terrain, à l'aide de produit détergent-désinfectant et de papier jetable qui sera ensuite déposé dans la poubelle du court.
- Les joueuses ou joueurs devront se laver les mains après avoir nettoyé le matériel.
- Les joueuses ou joueurs devront respecter le fléchage pour sortir du cours qui permettra la distanciation sociale.



4/ RÈGLES DE REPRISE DE L'ENSEIGNEMENT

Les cours individuels encadrés par un enseignant, diplômé d'État et à jour de sa carte professionnelle, sont soumis quant à eux aux règles suivantes :

- L'enseignant doit rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.
- L'enseignant ne doit pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation sociale.
- L'enseignant se lave les mains ou utilise un gel hydro-alcoolique après chaque cours. Il ne porte à aucun moment la main à son visage.
- L'élève ne doit pas toucher au matériel pédagogique (pas de prêt de raquettes par le club)

Si l'enseignant fournit les balles :

- Durant le cours, un nombre restreint de balles est utilisé.
 - L'élève ne doit pas ramasser les balles avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied.
 - L'enseignant ramasse seul les balles à l'aide d'un tube ramasse balle

L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique sur le court et le lavage des mains avant et après le jeu est en revanche obligatoire. - Si son panier ne lui est pas personnel, l'enseignant doit faire un roulement tous les 4 jours d'un jeu de balles pour laisser les balles au repos 72 heures, temps nécessaire permettant au virus de disparaître de la surface de la balle. - L'élève n'ayant pas le droit de toucher les balles fournies par l'enseignant, un entraînement au service ne peut se dérouler qu'avec des balles marquées apportées par l'élève. L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.

- En cas d'utilisation d'une machine lance-balles appartenant au club, l'élève ne ramasse pas les balles